Client / Client: Ressources Naturelles Canada / CANMET Titre du projet / Project title: Agrandissement de la cafétéria

Projet no / Project number: 2019RN01

Annexe A / Appendix A

## NOTES GÉNÉRALES/GENERAL NOTES

La version française a préséance sur la version anglaise. French version takes precedence over English version.

## 1. GÉNÉRALITÉS/GENERAL INFORMATION

1.1 Le terme entrepreneur signifie l'entrepreneur général. Le terme Client signifie Ressources Naturelles Canada / CanmetÉNERGIE.

The term contractor refers to the general contractor.

The term Client refers to Naturel Resources Canada / CanmetENERGY



Date: 2020-01-14

Page 1 de 24

1.2 L'entrepreneur devra, avant le début des travaux vérifier tous les dessins détails, dimensions, spécifications, conditions des locaux ou du chantier et rapporter au représentant du client, toutes erreurs, omissions ou anomalies. La méconnaissance des lieux ne donnera droit à aucune réclamation ultérieure. Le client n'assure aucune responsabilité quant aux dimensions prises à l'échelle sur les dessins.

The contractor shall, prior to the commencement of the work, verify all drawings, details, dimensions, specifications, conditions of the premises or site and report to the client's representative any errors, omissions or anomalies. Failure to know the location will not give rise to any further claims. The client does not assume any responsibility for the dimensions measured to scale on the drawings.

1.3 L'entrepreneur devra fournir tous les matériaux, la main-d'œuvre et l'équipement nécessaire à l'exécution de tous les travaux montrés aux dessins.

The contractor shall provide all materials, labour and equipment necessary to perform all work shown on the drawings.

1.4 L'entrepreneur devra lire conjointement les dessins et/ou devis d'aménagement, dessins et/ou devis de mécanique, d'électricité, de plomberie, de gicleur, de structure et d'architecture. Il devra prévoir et pourvoir à tout percement, découpage et solidification requis pour l'installation des éléments des différents corps de métiers. Il devra réparer toute partie ou toute surface endommagée par l'exécution des travaux du contrat.



Client / Client: Ressources Naturelles Canada / CANMET

Titre du projet / Project title: Agrandissement de la cafétéria

Date: 2020-01-14

Page 2 de 24

Projet no / Project number: 2019RN01

Annexe A / Appendix A

The contractor shall jointly read the drawings and/or layout specifications, mechanical, electrical, plumbing, sprinkler, structural and architectural drawings and/or specifications. He must plan and provide for all drilling, cutting and solidification required for the installation of the elements of the various trades. He shall repair any part or surface damaged by the performance of the work under the contract.

1.5 L'entrepreneur sera responsable de l'exécution de tout travail non nécessairement décrit aux dessins et devis (s'il y en a), mais implicitement nécessaire à la réalisation de ce projet selon les règles de l'art.

The contractor will be responsible for performing any work not necessarily described in the drawings and specifications (if any), but implicitly necessary for the proper execution of this project.

1.6 L'entrepreneur devra faire à ses frais et risques, le transport, le déchargement et l'emmagasinage de tous les matériaux, appareils ou équipements requis pour la réalisation des travaux et cela, jusqu'à l'installation finale.

The contractor shall, at his own expense and risk, transport, unload and store all materials, apparatus or equipment required for the performance of the work until the final installation.

1.7 L'entrepreneur devra prévoir et coordonner l'expédition des matériaux aux aires des travaux. Il devra réserver à ses frais (si nécessaire) l'emplacement requis pour l'installation d'une benne à déchets.

The contractor shall plan and coordinate the shipment of materials to the work areas. He must reserve at his own expense (if necessary) the location required for the installation of a waste bin.

1.8 L'entrepreneur devra prévoir toutes les mesures de protection nécessaires afin d'éviter de propager toute trace de poussière et de débris aux aires adjacentes y compris les escaliers et corridors. Les méthodes de protection devront être approuvées par le représentant du client.

The contractor shall provide all necessary protective measures to avoid spreading any dust and debris to adjacent areas including stairs and corridors. Protection methods must be approved by the client's representative.

1.9 L'entrepreneur devra prévoir l'enlèvement de toutes les affiches murales, panneaux indicateurs et autres, et les remettre au représentant du client avant de commencer les travaux.

The contractor shall arrange for the removal of all wall signs, signposts and other signs and shall return them to the client's representative before commencing the work.



Client / Client: Ressources Naturelles Canada / CANMET Titre du projet / Project title: Agrandissement de la cafétéria

Projet no / Project number: 2019RN01

Annexe A / Appendix A

1.10 L'entrepreneur et ses sous-traitants limiteront leurs activités aux aires des travaux seulement.

The contractor and its subcontractors will limit their activities to work areas only.

1.11 L'entrepreneur devra entreposer ses matériaux et outils après chaque séance de travail, aux endroits indiqués par le client.

The contractor shall store his materials and tools after each work session at the locations specified by the client.

1.12 L'entrepreneur devra indiquer clairement les endroits frais peints et tous les autres revêtements ou emplacements dangereux, afin d'éviter tout risque d'accident.

The contractor shall clearly indicate the freshly painted areas and any other hazardous coatings or locations to avoid any risk of accident.

1.13 L'entrepreneur devra donner un avis de 48 heures au représentant du client avant de commencer tout travail.

The contractor shall give 48 hours' notice to the client's representative before commencing any work.

1.14 L'entrepreneur devra fournir des matériaux neufs, de première qualité, exempts de défaut pouvant nuire à leur apparence, résistance et durabilité.

The contractor shall provide new materials of the highest quality, free of defects that may affect their appearance, strength and durability.

1.15 Les marques de fabrique et les noms de matériaux sont employés en vue d'établir les modèles, les couleurs et les textures. Toute autre marque répondant aux mêmes exigences de qualité, fini et couleur, devra être soumise au représentant du client et au designer pour approbation, dix (10) jours avant le début des travaux.

Trademarks and material names are used to establish patterns, colours and textures. Any other mark meeting the same quality requirements, finish and colour, must be submitted to the client's representative and the designer for approval ten (10) days before the work begins.

1.16 L'entrepreneur devra fournir une copie des dessins donnant l'information pertinente, pour permettre au client de corriger les dessins « tel que construit ».



Date: 2020-01-14

Page 3 de 24

Client / Client: Ressources Naturelles Canada / CANMET

Titre du projet / Project title: Agrandissement de la cafétéria

Date: 2020-01-14

Page 4 de 24

Projet no / Project number: 2019RN01

Annexe A / Appendix A

The contractor shall provide a copy of the drawings giving the relevant information, to allow the client to correct the drawings, "as built."

1.17 Les travaux seront exécutés pendant les heures normales de bureau du lundi au vendredi entre 7h et 17h et ne devront empêcher les opérations du client. À la demande du client certains travaux dérangeants (bruyants, coupure de services, etc) devront être faits à l'extérieur des heures de bureaux.

The work will be performed during normal business hours Monday to Friday between 7h to 17h and shall not interfere with the client's operations. At the client's request some disturbing work (noisy, power failure, etc.) should be made outside of office hours.

1.18 L'entrepreneur devra, à la fin des travaux, vérifier le bon fonctionnement de tous les éléments dont il est responsable et faire la mise au point des systèmes complets.

Même que 1.23

At the end of the work, the contractor must verify the proper functioning of all the elements for which he is responsible and develop the entire systems.

1.19 Tous les équipements devront être protégés contre les vibrations et la poussière pendant toute la durée des travaux.

All equipment must be protected against vibration and dust throughout the work.

1.20 Le local sera vidé par le client de tout le mobilier non fixe avant le début des travaux.

The client will remove the furniture before the start of work.

1.21 À moins d'une autorisation du client, en aucun temps les travaux ne devront déranger les opérations normales.

*Unless authorized by the client, at no time shall the work disturb normal operations.* 



Client / Client: Ressources Naturelles Canada / CANMET

Titre du projet / Project title: Agrandissement de la cafétéria

Date: 2020-01-14

Page 5 de 24

Projet no / Project number: 2019RN01

Annexe A / Appendix A

1.22 L'entrepreneur devra coopérer avec tous les corps de métiers pour l'agencement et l'installation de leurs propres ouvrages de façon à faciliter la marche des travaux dans leur ensemble et d'éviter de se nuire ou de se retarder mutuellement.

The contractor shall cooperate with all trades in the design and installation of their own structures in order to facilitate the progress of the work as a whole and to avoid mutual harm or delay.

1.23 Aucune rémunération supplémentaire ne sera payée à l'entrepreneur pour des travaux autres que ceux montrés aux dessins ou spécifiés aux devis.

No additional remuneration will be paid to the contractor for work other than that shown on the drawings or specified in the specifications.

1.24 L'entrepreneur devra fournir une installation conforme aux normes du code national du bâtiment, aux exigences du Ministère du travail et aux codes en vigueur dans les provinces et les villes où les travaux se déroulent.

The contractor shall provide installation in accordance with National Building Code standards, Ministry of Labour requirements and codes in effect in the provinces and cities where the work is being performed.

1.25 L'entrepreneur devra obtenir et payer tous les permis et taxes exigés par les autorités et devra se conformer aux codes et règlements en vigueur.

The contractor shall obtain and pay all permits and taxes required by the authorities and shall comply with all applicable codes and regulations.

1.26 L'entrepreneur devra déterminer les quantités des éléments requis pour la réalisation de tous les travaux mentionnés aux dessins et aux devis, en fonction de la situation existante. Il sera entièrement responsable des quantités sur lesquelles il aura soumissionné.

The contractor shall determine the quantities of the elements required to carry out all the work mentioned in the drawings and specifications, based on the existing situation. He will be fully responsible for the quantities on which he has tendered.



Client / Client: Ressources Naturelles Canada / CANMET

Titre du projet / Project title: Agrandissement de la cafétéria

Date : 2020-01-14

Page 6 de 24

Projet no / Project number: 2019RN01

Annexe A / Appendix A

1.27 À la fin des travaux d'aménagement intérieur, l'entrepreneur fournira au client une déclaration établissant que leur design correspond à leur mandat, lequel inclut les normes de ventilation, climatisation, chauffage, humidification, éclairage et structure. La déclaration des expertsconseils attestera aussi que les travaux exécutés sont conformes à leurs plans et devis.

At the end of the interior design work, the contractor will provide the client with a declaration that their design is in accordance with their mandate, which includes ventilation, air conditioning, heating, humidification, lighting standards and structure. The consultant's declaration will also attest that the work performed is in accordance with their plans and specifications.

1.28 L'ignorance de ces notes n'est pas une raison valable pour justifier les erreurs et anomalies qui peuvent survenir lors de l'exécution des travaux.

Ignorance of these notes is not a valid reason to justify errors and anomalies that may occur during the performance of the work.

1.29 Les éléments structuraux du bâtiment qui sont recouverts de matière ignifugeante devront être retouchés dans le cas où la protection aurait été altérée par les présents travaux. Les matières utilisées doivent être conformes aux normes sécuritaires et environnementales.

The structural elements of the building that are covered with fireproofing material must be reworked if the protection has been altered by the present work. The materials used must comply with safety and environmental standards.

### 2. CONSTRUCTION

2.1 L'entrepreneur devra fournir toute la main d'œuvre, le matériel et l'outillage nécessaire à l'exécution de tous les travaux de construction tel qu'indiqué aux dessins.

The contractor shall provide all labour, material and tools necessary to carry out all construction work as shown on the drawings.

2.2 L'entrepreneur devra prendre toutes les dispositions nécessaires pour protéger tous les finis et ouvrages à proximité des aires de construction.

The contractor shall take all necessary measures to protect all finishes and structures in the vicinity of construction areas.



Client / Client: Ressources Naturelles Canada / CANMET

Titre du projet / Project title: Agrandissement de la cafétéria

Date: 2020-01-14

Page 7 de 24

Projet no / Project number: 2019RN01

Annexe A / Appendix A

2.3 L'entrepreneur devra enlever tout élément, matériau ou revêtement pouvant nuire à la construction.

The contractor shall remove any element, material or coating that may interfere with the construction.

2.4 L'entrepreneur devra prévoir tous les supports, ancrages, fonds de clouage, fixations nécessaires à l'exécution des travaux. Il devra exécuter tous les soufflages requis pour les travaux de plomberie, d'électricité, de ventilation et autres.

The contractor must provide all the supports, anchors, nailing bottoms, fasteners necessary for the execution of the work. He will have to carry out all the blowing required for plumbing, electrical, ventilation and other work.

2.5 L'entrepreneur devra prendre connaissance de tous les dessins de mobilier intégré ou détails de finition afin de prévoir les fonds de clouage nécessaires à leur installation.

The contractor shall review all integrated furniture drawings or finishing details to determine the nailing funds required for their installation.

2.6 L'entrepreneur devra s'assurer que tous les finis de plancher seront au même niveau, une fois installés.

The contractor shall ensure that all floor finishes are levelled once installed

2.7 L'entrepreneur devra ragréer toutes les surfaces endommagées par les travaux de démolition, de façon à présenter une apparence continue avec les surfaces existantes.

The contractor shall repair all surfaces damaged by the demolition work in order to maintain a continuous appearance with existing surfaces.

## 3. PLAFOND

3.1 L'entrepreneur sera responsable de déplacer et de replacer toutes les tuiles de plafond, afin de permettre tous les travaux exécutés dans l'entre-plafond.



Client / Client: Ressources Naturelles Canada / CANMET

Titre du projet / Project title: Agrandissement de la cafétéria

Date: 2020-01-14

Page 8 de 24

Projet no / Project number: 2019RN01

Annexe A / Appendix A

The contractor will be responsible for moving and replacing all ceiling tiles to allow all work to be done in the inter-ceiling area.

3.2 L'entrepreneur devra prévoir tout percement, démantèlement et reconstruction du plafond pour le passage des nouveaux conduits électriques, téléphoniques, mécaniques (ventilation, gicleurs, plomberie), etc.. Il devra voir à ce que les raccordements soient facilement accessibles pour l'entretien et les réparations et inclure dans ses coûts toutes les trappes d'accès requises.

The contractor must plan for any drilling, dismantling and reconstruction of the ceiling for the passage of new electrical, telephone, or mechanical conduits (ventilation, sprinklers, plumbing), etc. He will have to ensure that the connections are easily accessible for maintenance and repairs and include in his costs all required access hatches.

# **4.** ÉLECTRICITÉ ET TÉLÉPHONE/*ELECTRICITY AND TELEPHONE*

4.1 L'entrepreneur devra réparer et finir tout le découpage fait par l'entrepreneur en électricité pour l'installation de ses éléments.

The contractor shall repair and finish all cutting made by the electrical contractor for the installation of his components.

4.2 L'entrepreneur devra prévoir de recouvrir de gypse tous les conduits ou autres éléments laissés apparents par l'entrepreneur en électricité, dans les aires de travail du projet.

The contractor shall plan to cover with gypsum all ducts or other elements left visible by the electrical contractor in the project work areas.

## 5. MÉCANIQUE/MECHANICS



Client / Client: Ressources Naturelles Canada / CANMET

Titre du projet / Project title: Agrandissement de la cafétéria

Date: 2020-01-14

Page 9 de 24

Projet no / Project number: 2019RN01

Annexe A / Appendix A

L'entrepreneur devra réparer et finir tout le découpage fait par l'entrepreneur en mécanique, pour l'installation de son équipement.

The contractor shall repair and finish all cutting done by the mechanical contractor for the installation of his equipment.

## **6.** ÉBÉNISTERIE/MILLWORK

6.1 L'entrepreneur devra fournir et installer les items d'ébénisterie et de finition tels que spécifiés aux dessins.

The contractor shall supply and install the cabinetry and finishing items as specified on the drawings.

6.2 L'entrepreneur devra vérifier sur place toutes les dimensions avant l'exécution des éléments d'ébénisterie et prévoir les ajustements requis pour l'installation de ces items.

The contractor shall verify all dimensions on site prior to the execution of the cabinetry elements and make the necessary adjustments for the installation of these items.

6.3 Seule la main-d'œuvre spécialisée sera utilisée pour les travaux d'ébénisterie.

Only specialized labour will be used for cabinet making.

6.4 L'entrepreneur devra exécuter tous les menus ouvrages non décrits aux dessins, mais requis pour compléter les travaux selon les règles de l'art.

The contractor shall perform all minor works not described in the drawings, but required to complete the work in accordance with good engineering practice.

6.5 L'entrepreneur devra vérifier le bon fonctionnement de chacun des articles de quincaillerie à la fin des travaux d'ébénisterie et s'assurer qu'ils soient en parfait état d'opération.

The contractor shall verify the proper functioning of each of the hardware items at the end of the cabinetry work and ensure that they are in perfect working order.



Client / Client: Ressources Naturelles Canada / CANMET

Titre du projet / Project title: Agrandissement de la cafétéria

Date: 2020-01-14

Page 10 de 24

Projet no / Project number: 2019RN01

Annexe A / Appendix A

Toute la quincaillerie non spécifiée aux dessins sera de première qualité et devra être présentée à Johanne Aubin Design pour approbation avant l'installation.

All hardware not specified in the drawings will be of first quality and must be presented to Johanne Aubin Design for approval prior to installation.

6.7 Tous les items d'ébénisterie devront être protégés contre les bris lors du transport et entreposés adéquatement.

All cabinetry items must be protected against breakage during transport and stored properly.

6.8 Avant l'exécution des travaux, l'entrepreneur devra fournir à Johanne Aubin Design les fiches techniques de tous les items d'ébénisterie pour fin d'approbation.

Before the work is carried out, the contractor must provide Johanne Aubin Design the technical specification of all cabinetry items for approval.

### 7. FINIS/FINISHES

#### GÉNÉRAL / GENERAL

7.1 L'entrepreneur devra suivre les directives du manufacturier pour l'installation de tous les recouvrements de plancher ou de mur : peinture, céramique, tuiles de plancher, plinthes de vinyle ou de céramique, etc.

The contractor must follow the manufacturer's instructions for the installation of all floor or wall coverings paint, ceramic, floor tiles, vinyl or ceramic baseboards, etc.

7.2 Toutes les surfaces seront nettoyées de toutes taches ou rebuts à la fin de l'installation. L'entrepreneur devra fournir un cahier et/ou spécifications d'entretien pour chaque produit. Il devra appliquer le traitement de base initial recommandé par le manufacturier, pour chacun des produits de plancher ou de mur.

All surfaces will be cleaned of all stains or scrap at the end of the installation. The contractor shall provide a maintenance schedule and/or specification for each product. He must apply the initial basic treatment recommended by the manufacturer for each floor or wall product.



Client / Client: Ressources Naturelles Canada / CANMET Titre du projet / Project title: Agrandissement de la cafétéria

Projet no / Project number: 2019RN01

Annexe A / Appendix A

7.3 Tout matériel endommagé devra être remplacé par l'entrepreneur dans les plus brefs délais.

Any damaged equipment must be replaced by the contractor as soon as possible.

#### PEINTURE/PAINT

7.4 L'entrepreneur s'assurera que l'application de la peinture se fera lorsque les surfaces à peinturer seront préparées. Elles devront être solides, sèches et exemptes de toutes taches d'huile ou de graisse ou toute autre matière pouvant en empêcher l'adhérence.

The contractor will ensure that the application of the paint will be done when the surfaces to be painted are prepared. They must be solid, dry and free from any oil or grease stains or any other material that may prevent their adhesion.

7.5 Les surfaces déjà peinturées et en bonne condition devront être dépolies au papier sablé avant l'application de la nouvelle peinture.

Surfaces already painted and in good condition should be sanded with sandpaper before applying the new paint.

7.6 Tous les travaux de peinture devront être exécutés avant l'installation du mobilier intégré.

All painting work must be done before installing the integrated furniture.

7.7 Tous les murs situés derrière les meubles fixes qui couvrent entièrement le mur devront recevoir une (1) couche de fond et une (1) couche de finition.

All walls behind fixed furniture that fully cover the wall must be primed and finished with one (1) coat of primer and one (1) coat of finish.

#### RECOUVREMENT DE PLANCHER / FLOOR COVERING



Date: 2020-01-14

Page 11 de 24

Client / *Client*: Ressources Naturelles Canada / CANMET Titre du projet / *Project title*: Agrandissement de la cafétéria

Projet no / Project number: 2019RN01

Annexe A / Appendix A

7.8 L'entrepreneur s'assurera que toutes les surfaces de plancher à recouvrir seront préparées. Elles devront être solides, propres, sèches et exemptes de toutes taches d'huile ou de graisse pouvant empêcher l'adhérence du recouvrement.

The contractor will ensure that all floor surfaces to be covered are prepared. They must be solid, clean, dry and free from any oil or grease stains that may prevent the covering from sticking.

Date: 2020-01-14

Page 12 de 24

## **8.** MOBILIER ET ACCESSOIRES /FURNITURE AND ACCESSORIES

8.1 Le mobilier est fourni et installé par le client.

Furniture is provided and installed by the client.

8.2 Les dessins de mobilier sont fournis à titre informatif seulement et ne sont pas inclus dans le contrat de construction, sauf pour les meubles intégrés dont les informations sont fournies aux dessins de détails.

Furniture drawings are provided for information purposes only and are not included in the construction contract, except for built-in furniture whose information is provided in the detail drawings.

8.3 Le déménagement et la mise en place de tout ameublement et équipement montrés au plan sont hors contrat.

The relocation and installation of all furniture and equipment shown on the plan are out of contract.

# **9.** GESTION DES DÉCHETS / WASTE MANAGEMENT AND DISPOSAL

9.1 GESTION DES DÉCHETS DE CONSTRUCTION/ DÉMOLITION À LA SUITE DES TRAVAUX / WASTE MANAGEMENT OF CONSTRUCTION / DEMOLITION FOLLOWING THE WORKS



7410 Chemin Chambly, local 3 St-Hubert, Québec, J3Y 3S5 (4)(5)(0)(8)(9)(0)(3)(7)(4)(7) Client / Client: Ressources Naturelles Canada / CANMET

Titre du projet / Project title: Agrandissement de la cafétéria

Date: 2020-01-14

Page 13 de 24

Projet no / Project number: 2019RN01

Annexe A / Appendix A

#### .1 <u>Critères de gestion des déchets / Criteria of waste management:</u>

1. L'entrepreneur s'engage à faire une gestion responsable des déchets de construction/ démolition à toutes les étapes des travaux jusqu'à leur élimination.

The Contractor makes a commitment to make a responsible management for waste of Construction / demolition in all the stages of the works until their elimination.

2. L'entrepreneur a la responsabilité de tenir compte des critères de la préservation de l'environnement, des lois applicables dans la façon dont il va disposer des déchets.

The Contractor is responsible for taking into account criteria of the environmental protection, applicable laws in the way he is going to arrange waste.

**3.** L'entrepreneur doit privilégier les actions de gestion des matières résiduelles selon l'ordre suivant : la réduction à la source, le réemploi, le recyclage, la valorisation et l'élimination (3RV-E)

The Contractor is responsible for taking into account criteria of the environmental protection, applicable laws in the way he is going to arrange waste. (3RV-E)

**4.** L'entrepreneur doit s'assurer que les matériaux recyclables, récupérables, valorisable et les déchets de construction sont bien triés à la source et qu'ils sont acheminés à un centre de tri des matières résiduelles conforme et à utiliser l'enfouissement en dernier recours.

The Contractor has to make sure that the recyclable, recoverable materials, valuable and the waste of construction is sorted out well to the source and that they are forwarded to a sorting office of the residual materials shape and to use the burying as a last resort.

**5.** L'entrepreneur s'assure d'empêcher la contamination des matériaux de rebut destinés à être récupérés et recyclés, conformément aux conditions d'acceptation des installations désignées.

The Contractor makes sure to prevent the contamination of the scrap materials intended to be got back and recycled, according to the acceptance conditions of the appointed installations.

**6.** L'entrepreneur s'assure en tout temps de bien protéger les matériaux des intempéries afin qu'ils ne deviennent pas des déchets.

The Contractor makes any time sure to protect well the materials of the bad weather so that they do not become waste.



Client / Client: Ressources Naturelles Canada / CANMET

Titre du projet / Project title: Agrandissement de la cafétéria

Date: 2020-01-14

Page 14 de 24

Projet no / Project number: 2019RN01

Annexe A / Appendix A

7. Le transport par un transporteur vérifié et la livraison des déchets non récupérables à la suite des travaux vers une installation d'élimination autorisée reste la responsabilité de l'entrepreneur.

The transport by a verified carrier and the delivery of the not recoverable waste following the works towards an installation of authorized elimination stays the responsibility of the Contractor.

**8.** Toutes les matières résiduelles de construction qui doivent être évacuées/ éliminées deviennent propriété de l'entrepreneur.

All the residual materials of construction which must be evacuated / eliminated become property of the Contractor.

9. L'entrepreneur doit fournir les documents de preuve (Rapport détaillé) indiquant la destination de chacun de types de déchets de construction évacués du site.

The Contractor has to supply the documents of proof (Detailed report) indicating the destination of each of the types(chaps) of waste of construction evacuated by the site.

#### .2 Élimination des déchets et généralités :

Elimination of waste and majorities:

1. Il est interdit d'enfouir ou de brûler les rebuts ou les déchets.

It is forbidden to bury or to burn rubbishes or waste.

2. Il est interdit de jeter des déchets de toute sorte dans un cours d'eau ou dans un égout pluvial ou sanitaire.

It is forbidden to throw various waste in a stream or in a storm or sanitary sewer.

**3.** Récupérer les matériaux de rebut au fur et à mesure de l'avancement des travaux de construction/ démolition/ démontage.

Get back the scrap materials according to the progress of the works of construction / demolition / dismantling.



Client / Client: Ressources Naturelles Canada / CANMET

Titre du projet / Project title: Agrandissement de la cafétéria

Date: 2020-01-14

Page 15 de 24

Projet no / Project number: 2019RN01

Annexe A / Appendix A

.3 Il est important de prévoir les quantités de déchets à venir et le nombre de conteneurs nécessaires à l'élimination de ceux-ci. Également, il est important de déterminer selon le type de travaux, quels sont les déchets qui sont destinés à la réutilisation, le recyclage et le détournement.

It is important to plan the quantities of waste to come and the number of containers necessary for the elimination of these. Also, it is important to determine according to the type of Works, which are the waste which are intended for the re-use, the recycling and the diversion.

## .4 Voici les matières et résidus de construction, de rénovation et de démolition acceptés dans les différents écocentres :

Here are the materials and the residues of construction, renovation and demolition accepted in the various ecocenters:

Liste française:

- agrégats de moins de 45 centimètres de diamètre constitué de brique, de mortier, de résidu de pierre, d'asphalte ou de béton
- bardeaux d'asphalte
- bois
- céramique
- emballages de matériau de construction (de plastique, de papier et de carton)
- gypse
- laine minérale,
- matériau de revêtement de vinyle
- mélamine
- terre non contaminée
- textiles
- tuiles acoustiques
- verre plat
- tout autre article semblable utilisé dans le cadre de la réalisation de travaux de construction, de rénovation et de démolition

English list:

- Aggregates of less than 45 centimeters in diameter consisted by brick, by mortar, by residue of stone, by asphalt or by concrete
- Shingles of asphalt
- Drink
- Ceramic
- Packagings of material of construction (plastic, paper and cardboard box)



7410 Chemin Chambly, local 3 St-Hubert, Québec, J3Y 3S5 (4)(5)(0)(8)(9)(0)(3)(7)(4)(7) Client / Client: Ressources Naturelles Canada / CANMET Date : 2020-01-14
Titre du projet / Project title: Agrandissement de la cafétéria Page 16 de 24

Projet no / Project number: 2019RN01

Annexe A /Appendix A

- Gypsum
- Mineral wool
- Material of cover of vinyl
- Melamine
- Not contaminated earth
- Textiles
- Acoustic tiles
- Flat glass
- Many different similar articles used within the framework of the realization of
- building Work, renovation and demolition.
  - .5 Voici quelques exemples de matériaux qui peuvent être réutilisés Here is some examples of materials which can be reused:
- <u>:</u> Liste française:
  - Bains, toilettes, lavabos blancs ou beiges
  - Éviers blancs ou en inox
  - Briques, pavés unis
  - Céramique intérieure
  - Moulures
  - Planchers de bois franc
  - Portes et leur quincaillerie
  - Fenêtres et leur quincaillerie

#### English list:

- Baths, toilet, white or beige washbasins
- White Kitchen sinks or in stainless steel
- Bricks, close(plain) pavements
- Internal Ceramic
- Decorate with mouldings
- Hardwood floors
- Doors and their hardware
- Windows and their hardware

## 10. SANTÉ SÉCURITÉ / HEALTH AND SAFETY

Cette section est tirée du document simplifié interne du client. (Versions Française et anglaise)



7410 Chemin Chambly, local 3 St-Hubert, Québec, J3Y 3S5 (4)(5)(0)(8)(9)(0)(3)(7)(4)(7) Client / Client: Ressources Naturelles Canada / CANMET Titre du projet / Project title: Agrandissement de la cafétéria

Projet no / Project number: 2019RN01

Annexe A /Appendix A

The English version follow

#### Partie 1 Général

#### 1.1 EXIGENCES CONNEXES

.1 Toutes les sections du présent devis.

#### 1.2 NORMES DE RÉFÉRENCE

- .1 Code canadien du travail, partie II, Règlement canadien sur la sécurité et la santé au travail
- .2 Province de Québec
  - .1 Loi sur la santé et la sécurité du travail, L.R.Q., c. S-2.1 (édition en vigueur) Mise à jour 2005.
- .3 Code de sécurité pour les travaux de construction, S-2.1, r.4.
- .4 Association canadienne de normalisation (CSA).
- .5 Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail (SIMDUT) /Santé Canada.
  - .1 Fiche signalétique (FS).
  - .2 Fiches de données de sécurité (FDS)

## 1.3 DOCUMENTS/ÉCHANTILLONS À SOUMETTRE POUR APPROBATION/INFORMATION

- .1 Soumettre les documents et les échantillons requis conformément à la section 01 33 00-Documents et échantillons à soumettre.
- .2 Soumettre au Représentant du Ministère, au plus tard sept (7) jours après la date de signification de l'ordre d'exécution et avant la mobilisation de la main-d'oeuvre, le plan de santé et de sécurité établi expressément pour le chantier et regroupant les éléments ciaprès.
  - .1 Résultats de l'évaluation des risques/dangers pour la sécurité propre au chantier.
  - .2 Résultats de l'analyse des risques ou des dangers pour la santé et la sécurité associés à chaque tâche et à chaque activité figurant dans le plan des travaux.
- .3 Le Représentant du Ministère examinera le plan de santé et de sécurité préparé par l'Entrepreneur pour le chantier et lui remettra ses observations dans les cinq (5) jours ouvrables au plus tard.
- .4 Le Représentant du Ministère peut, suivant la réception du programme et à tout moment durant les travaux, exiger que le programme soit modifié ou complété pour mieux refléter la réalité du chantier. L'Entrepreneur doit alors apporter les corrections requises avant le début des travaux
- .5 L'examen par le Représentant du Ministère du plan final de santé et de sécurité préparé par l'Entrepreneur pour le chantier ne doit pas être interprété comme une approbation de ce plan et ne limite aucunement la responsabilité globale de l'Entrepreneur en matière de santé et de sécurité durant les travaux de construction.



Date: 2020-01-14

Page 17 de 24

Client / Client: Ressources Naturelles Canada / CANMET

Titre du projet / Project title: Agrandissement de la cafétéria

Date: 2020-01-14

Page 18 de 24

Projet no / Project number: 2019RN01

Annexe A /Appendix A

- .6 Soumettre des exemplaires des directives ou des rapports préparés par les inspecteurs de santé et sécurité des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.
- .7 Soumettre des exemplaires des rapports d'incidents et d'accidents.
- .8 Soumettre les fiches de données de sécurité (FDS) du SIMDUT, et ce, au moins trois jours avant leur utilisation sur le chantier.
- .9 Transmettre au Représentant du Ministère, dans les 24 heures, un rapport d'enquête pour tout accident entraînant une blessure et sur tout incident qui met en lumière un potentiel de risque
- .10 Transmettre au Représentant du Ministère, dans les 24 heures, une copie de tout rapport d'inspection, avis de correction, ou recommandations émis par les inspecteurs fédéraux ou provinciaux.
- .11 Plan d'intervention en cas d'urgence : énoncer les procédures et les marches à suivre en cas de situation d'urgence sur le chantier.
- .12 Permis de travail: l'Entrepreneur doit obtenir à ses frais tous les permis municipaux, provinciaux et fédéraux qui sont requis, conformément aux exigences du contrat ou par les lois. Une copie des demandes de permis et des permis doit être envoyée sans délai au Représentant du Ministère.

#### 1.4 PRODUCTION DE L'AVIS DE PROJET

- .1 Avant le début des travaux, envoyer l'avis de projet à la Commission de la santé et de la sécurité du travail et aux autorités provinciales compétentes, avec copie au Représentant du Ministère. Une copie de cet avis doit aussi être affichée bien en vue au chantier. Lors de la démobilisation, l'avis de fermeture doit être transmis à la CSST, avec copie au Représentant du Ministère.
- .2 L'Entrepreneur doit assumer le rôle d'entrepreneur principal pour chaque zone de travail et non le complexe entier. L'Entrepreneur doit reconnaître par écrit cette responsabilité dans les trois (3) semaines suivant l'attribution du contrat. L'Entrepreneur doit envoyer un avis de réception écrit à la CNESST avec l'avis d'ouverture de chantier.
- .3 Les travaux auront lieu dans les zones ci-dessous.
  - .1 Bâtiment principal.
- .4 L'Entrepreneur doit accepter de diviser et d'identifier le chantier adéquatement, afin de définir le temps et l'espace en tout temps pendant la durée du projet.

#### 1.5 ÉVALUATION DES RISQUES/DANGERS

- .1 Faire une évaluation des risques/dangers pour la sécurité présents sur ce chantier en ce qui a trait à l'exécution des travaux.
- .2 L'Entrepreneur doit planifier et organiser les travaux de façon à favoriser l'élimination à la source des dangers ou la protection collective et ainsi réduire au minimum le recours aux équipements de protection individuelle.
- .3 Un équipement, un outil ou un moyen de protection qui ne peut être installé ou utilisé sans compromettre la santé et la sécurité des travailleurs, du public et des usagers/occupants des lieux est réputé être inadéquat pour le travail à effectuer.

#### 1.6 RÉUNIONS



Client / Client: Ressources Naturelles Canada / CANMET Date: 2020-01-14 Titre du projet / *Project title*: Agrandissement de la cafétéria

Projet no / Project number: 2019RN01

Annexe A /Appendix A

.1 Organiser une réunion de santé et sécurité avec le Représentant du Ministère avant le début des travaux, et en assurer la direction.

Page 19 de 24

#### 1.7 EXIGENCES DES ORGANISMES DE RÉGLEMENTATION

.1 Exécuter les travaux conformément à la section 01 41 00- Exigences réglementaires.

#### 1.8 EXIGENCES GÉNÉRALES

- .1 Rédiger un plan de santé et de sécurité propre au chantier, fondé sur l'évaluation préalable des risques/dangers, avant d'entreprendre les travaux. Mettre ce plan en application et en assurer le respect en tous points jusqu'à la démobilisation de tout le personnel du chantier. Le plan de santé et de sécurité doit tenir compte des particularités du projet.
- .2 Le Représentant du Ministère peut transmettre ses observations par écrit si le plan comporte des anomalies ou s'il soulève des préoccupations, et il peut exiger la soumission d'un plan révisé qui permettra de corriger ces anomalies ou d'éliminer ces préoccupations.

#### 1.9 RESPONSABILITÉ

- .1 Assumer la responsabilité de la santé et de la sécurité des personnes présentes sur le chantier, de même que la protection des biens situés sur le chantier; assumer également, dans les zones contiguës au chantier, la protection des personnes et de l'environnement dans la mesure où ils sont touchés par les travaux.
- .2 Dans le cadre des travaux de construction, l'Entrepreneur doit être l'entrepreneur principal tel que le décrit la Loi sur la santé et la sécurité du travail du Québec, pour exécuter seulement les travaux qui font partie de sa portée et des zones définies et décrites dans le présent devis.
- .3 Respecter, et faire respecter par les employés, les exigences en matière de sécurité énoncées dans les Documents Contractuels, les ordonnances, les lois et les règlements locaux, territoriaux, provinciaux et fédéraux applicables, ainsi que dans le plan de santé et de sécurité préparé pour le chantier.

#### 1.10 EXIGENCES DE CONFORMITÉ

.1 Se conformer à la Loi sur la santé et la sécurité du travail, L.R.Q., c. S-2.1, et au Code de sécurité pour les travaux de construction, c. S-2.1, r. 4.

#### 1.11 RISQUES/DANGERS IMPRÉVUS

.1 En présence de conditions, de risques/dangers ou de facteurs particuliers ou imprévus influant sur la sécurité durant l'exécution des travaux, aviser le coordonnateur de la santé et de la sécurité et/ou l'agent de sécurité et observer les procédures conformément aux lois et aux règlements de la province de Québec compétents, et aviser le Représentant du Ministère de vive voix et par écrit

#### 1.12 AFFICHAGE DES DOCUMENTS



Client / Client: Ressources Naturelles Canada / CANMET Date : 2020-01-14
Titre du projet / Project title: Agrandissement de la cafétéria Page 20 de 24

Projet no / Project number: 2019RN01

Annexe A /Appendix A

- .1 S'assurer que les documents, les articles, les ordonnances et les avis pertinents sont affichés, bien en vue, sur le chantier, conformément aux lois et aux règlements de la province du Québec compétents, et en consultation avec le Représentant du Ministère.

  2 Prendre toutes les dispositions nécessaires pour assurer une communication efficace des informations en matière de santé et de sécurité sur le chantier. Dès leur arrivée au chantier, tous les travailleurs doivent être informés des particularités du programme de prévention, de leurs obligations et de leurs droits. L'Entrepreneur doit insister sur le droit des travailleurs de refuser d'exécuter un travail s'ils croient que ce travail peut compromettre leur santé, leur sécurité, leur intégrité physique ou celles des autres personnes présentes sur le chantier. Il doit conserver sur le chantier et mettre à jour un registre avec les informations transmises et la signature de tous les travailleurs qui ont recu ces informations.
- .3 Les informations et les documents suivants doivent être affichés dans un endroit facilement accessible pour les travailleurs:
  - .1 Avis d'ouverture du chantier;
  - .2 Identification du maître d'oeuvre:
  - .3 Politique de l'entreprise en matière de SST;
  - .4 Programme de prévention spécifique au chantier;
  - .5 Plan d'urgence;
  - .6 Fiches signalétiques de tous les produits contrôlés utilisés au chantier;
  - .7 Procès-verbaux des réunions du comité de chantier;
  - .8 Noms des représentants au comité de chantier;
  - .9 Nom des secouristes:
  - .10 Rapports d'intervention et de correction émis par la CNESST.

#### 1.13 CORRECTIF EN CAS DE NON-CONFORMITÉ

- .1 Prendre immédiatement les mesures nécessaires pour corriger les situations jugées non conformes, sur les plans de la santé et de la sécurité, par l'autorité compétente ou par le Représentant du Ministère.
- .2 Remettre au Représentant du Ministère un rapport écrit des mesures prises pour corriger la situation en cas de non-conformité en matière de santé et de sécurité.
- .3 Le Représentant du Ministère peut ordonner l'arrêt des travaux si l'Entrepreneur n'apporte pas les correctifs nécessaires en ce qui concerne les conditions jugées non conformes en matière de santé et de sécurité.

#### 1.14 ARRÊT DES TRAVAUX

.1 Accorder à la santé et à la sécurité du public ainsi que du personnel du chantier, et à la protection de l'environnement, la priorité sur les questions liées au coût et au calendrier des travaux.



Client / Client: Ressources Naturelles Canada / CANMET
Titre du projet / Project title: Agrandissement de la cafétéria

Projet no / Project number: 2019RN01

Annexe A /Appendix A

#### FIN DE LA SECTION FRANÇAISE

#### Part 1 General

#### 1.1 RELATED REQUIREMENTS

.1 All sections of present specifications.

#### 1.2 REFERENCE STANDARDS

- .1 Canada Labour Code, Part 2, Canada Occupational Safety and Health Regulations
- .2 Province of Quebec
  - .1 An Act Respecting Occupational Health and Safety, R.S.Q., c.S-2.1 (current edition) Updated 2005.
  - .2 Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST).
- .3 Safety Code for the construction industry, S-2.1, r.4.
- .4 Canadian Standards Association (CSA).
- .5 Workplace Hazardous Materials Information System (WHMIS, SIMDUT)/ Health Canada
  - .1 Safety data sheets (SDSs)
  - .2 Material safety data sheets (MSDSs)

#### 1.3 ACTION AND INFORMATIONAL SUBMITTALS

- .1 Submit in accordance with Section 01 33 00- Submittal Procedures.
- .2 Submit site-specific Health and Safety Plan: Within 7 days after date of Notice to Proceed and prior to commencement of Work. Health and Safety Plan must include:
  - .1 Results of site specific safety hazard assessment.
  - .2 Results of safety and health risk or hazard analysis for site tasks and operation found in work plan.
- .3 Departmental Representative's will examine the Health and Safety Plan prepared by the Contractor for the construction site and will issue him his observations within five (5) working days at the latest.
- .4 Departmental Representative's may, following the reception of the program and at any time during the works, demand that the program is modified or completed to reflect better the reality of the construction site. The Contractor then has to bring the corrections required before the beginning of the works.
- .5 The examination by the Departmental Representative of the final Health and Safety Plan prepared by the Contractor for the construction site should not be interpreted as an approval of this plan and does not limit at all the global responsibility of the Contractor regarding Health and Safety during building work.
- .6 Submit copies of reports or directions issued by Federal, Provincial and Territorial healthand safety inspectors.



Date: 2020-01-14

Page 21 de 24

Client / Client: Ressources Naturelles Canada / CANMET

Titre du projet / Project title: Agrandissement de la cafétéria

Date: 2020-01-14

Page 22 de 24

Projet no / Project number: 2019RN01

Annexe A /Appendix A

- .7 Submit copies of incident and accident reports.
- .8 Submit WHMIS Safety Data Sheets (SDS), and this at least three (3) days before their usage on site.
- .9 Submit to the Departmental Representative, within 24 hours, an investigation report for any accident pulling(entailing) a wound and on any incident which highlights a potential of risk.
- .10 Submit to the Departmental Representative, within 24 hours, any of reports or directions issued by Federal, Provincial and Territorial health and safety inspectors.
- .11 On-site Contingency and Emergency Response Plan: address standard operating procedures to be implemented during emergency situations.
- .12 Work Permit: The Contractor has to obtain at his expenses all the municipal, provincial and federal licences which are required, according to the requirements of the contract or by the laws. A copy of applications for permit and licences must be immediately sent to the Departmental Representative.

#### 1.4 FILING OF NOTICE

- .1 Before the beginning of the Works, send File Notice of Project to the Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST/CSST) of the Works and to the competent provincial authorities, with copy to the Departmental Representative. A copy of this Notice of Project must be also shown very in sight in the construction site. During the demobilization, the Fermeture Notice must be passed on in the CNESST, with copy to the Departmental Representative.
- .2 Contractor shall be responsible and assume the Principal Contractor role for each work zone location and not the entire complex. Contractor shall provide a written acknowledgement of this responsibility with 3 weeks of contract award. Contractor to submit written acknowledgement to CNESST along with Ouverture de Chantier Notice.
- .3 Work zone locations include:
  - .1 Main building.
- .4 Contractor shall agree to install proper site separation and identification in order to maintain time and space at all times throughout life of project.

#### 1.5 SAFETY ASSESSMENT

- .1 Perform site specific safety hazard assessment related to project.
- .2 The Contractor has to plan and organize the Works so as to favor the elimination at the source of the dangers or the collective protection and so reduce to the least the use of personal protective equipments.
- .3 An equipment, a tool or a means of protection which cannot be settled or used without compromising the Health and Safety of the workers, the public and the users / occupants of places is considered for being inadequate for the Work to be made.

#### 1.6 MEETINGS

.1 Schedule and administer Health and Safety meeting with Departmental Representative prior the beginning of the Works, and insure its management.

#### 1.7 REGULATORY REQUIREMENTS



Client / Client: Ressources Naturelles Canada / CANMET

Titre du projet / Project title: Agrandissement de la cafétéria

Date: 2020-01-14

Page 23 de 24

Projet no / Project number: 2019RN01

Annexe A /Appendix A

.1 Do Work in accordance with Section 01 41 00- Regulatory Requirements.

#### 1.8 GENERAL REQUIREMENTS

- .1 Develop written site-specific Health and Safety Plan based on hazard assessment prior to beginning site Work and continue to implement, maintain, and enforce plan until final demobilization from site. Health and Safety Plan must address project specifications.
- .2 Departmental Representative may respond in writing, where deficiencies or concerns are noted and may request re-submission with correction of deficiencies or concerns.

#### 1.9 RESPONSIBILITY

- .1 Be responsible for health and safety of persons on site, safety of property on site and for protection of persons adjacent to site and environment to extent that they may be affected by conduct of Work.
- .2 Contractor shall be the Principal Contractor as described in the Quebec Act Respecting Health and Safety code for the Construction for only their scope and areas of work as defined and described this project specification.
- .3 Comply with and enforce compliance by employees with safety requirements of Contract Documents, applicable federal, provincial, territorial and local statutes, regulations, and ordinances, and with site-specific Health and Safety Plan.

#### 1.10 COMPLIANCE REQUIREMENTS

.1 Comply with R.S.Q., c. S-2.1, an Act respecting Health and Safety, and c. S-2.1, r.4 Safety Code for the Construction Industry.

#### 1.11 UNFORSEEN HAZARDS

.1 When unforeseen or peculiar safety-related factor, hazard, or condition occur during performance of Work, advise Safety Officer and/or Health and Safety co-ordinator and follow procedures in accordance with Acts and Regulations of the Province of Quebec having jurisdiction and advise Departmental Representative verbally and in writing.

#### 1.12 POSTING OF DOCUMENTS

- .1 Ensure applicable items, articles, notices and orders are posted in conspicuous location on site in accordance with Acts and Regulations of the Province of Quebec having jurisdiction, and in consultation with Departmental Representative.
- .2 Take all the necessary measures to assure an effective communication of the information regarding health and regarding safety on the construction site. From their arrival to the construction site, all the workers must be informed about the peculiarities of the program of



7410 Chemin Chambly, local 3 St-Hubert, Québec, J3Y 3S5 (4)(5)(0)(8)(9)(0)(3)(7)(4)(7) Client / Client: Ressources Naturelles Canada / CANMET

Titre du projet / Project title: Agrandissement de la cafétéria

Date: 2020-01-14

Page 24 de 24

Projet no / Project number: 2019RN01

Annexe A /Appendix A

prevention, about their obligations and about their rights. The Entrepreneur has to insist on the right(law) of the workers to refuse to execute a work if they believe that this work can compromise their health, their safety, their physical integrity or those of the other persons present on the construction site. He has to keep on the construction site and update a register with the transmitted information and the signature of all the workers who received this information.

- .3 The information and the following documents must be posted in an easily accessible place for the workers:
  - .1 Notice of Project of the construction site;
  - .2 Identification of the project manager;
  - .3 Corporate policy regarding SST;
  - .4 Program of specific prevention in the construction site;
  - .5 Emergency Plan;
  - .6 Identification sheets of all the controlled products used in the construction site;
  - .7 Reports of the meetings of the site committee of construction;
  - .8 Names of the representatives to the site committee of construction;
  - .9 Name of the first-aid workers;
  - .10 Reports of intervention and correction emitted by the CNESST.

#### 1.13 CORRECTION OF NON-COMPLIANCE

- .1 Immediately address health and safety non-compliance issues identified by authority having jurisdiction or by Departmental Representative.
- .2 Provide Departmental Representative with written report of action taken to correct noncompliance of health and safety issues identified.
- .3 Departmental Representative may stop Work if non-compliance of health and safety regulations is not corrected.

#### 1.14 WORK STOPPAGE

.1 Give precedence to safety and health of public and site personnel and protection of environment over cost and schedule considerations for Work.

#### **END OF ENGLISH SECTION**

